

ADMIS ➔ PARAMÉDICAL

SÉLECTION
2027

8^e édition

ENTRÉE EN IFSI

AS-AP ET FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE IDE

À JOUR DE LA
RÉFORME

TOUT-EN-UN

POUR RÉUSSIR L'ÉCRIT ET L'ORAL



Votre sélection, votre métier



Auto-évaluation et outils
pour valoriser votre dossier



Tout le cours en 21 fiches dont
l'actu sanitaire et médico-sociale



+ de 180 entraînements
et sujets corrigés
40 questions du jury corrigées

OFFERT EN LIGNE



- ▶ 8 vidéos sur les calculs simples
- ▶ 60 flashcards interactives
- ▶ Un carnet de coaching pour l'oral

Vuibert
N°1 DES CONCOURS

SÉLECTION

ENTRÉE EN IFSI

SÉLECTION ENTRÉE EN IFSI

AS-AP et formation professionnelle continue

TOUT-EN-UN
POUR RÉUSSIR ÉCRIT ET ORAL

Isabelle Bisutti

Cadre de santé formateur et responsable de formation continue en IFSI (Paris)

Sébastien Drevet

Enseignant en mathématiques et formateur en tests psychotechniques (Grenoble)

Marion Gauthier

Formatrice en culture sanitaire et sociale et en méthodologie de l'écrit et de l'oral
en école de préparation aux parcours paramédicaux et sociaux

Fil d'actualité



www.lienmini.fr/221503-01

Découvrez votre fil d'actualité mensuel gratuit et complet pour rester informé.

Flashez le code ci-dessus et accédez chaque mois aux événements marquants dans les domaines politique, économique, culturel, environnemental, et plus encore. Profitez d'une synthèse claire et concise sans avoir à chercher parmi des centaines de sources.

Accessible en ligne et totalement gratuit, ce fil d'actualité vous connecte aux informations essentielles. Ne manquez plus les faits qui comptent : restez informé, simplement et gratuitement !



ISSN : 2114-9305

ISBN : 978-2-311-22256-2

Vuibert s'engage
durablement pour l'environnement



Conception de la couverture et de l'intérieur : Primo Primo

Composition de la couverture : Les PAOistes

Composition de l'intérieur : Hervé Soulard

Photographie de couverture : iStock@Peopleimages

Ce livre ne peut être reproduit ni utilisé à des fins d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle. La fouille de textes et de données est interdite conformément à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

Dans le cas où le livre comporte des ressources numériques en ligne, ces dernières sont des compléments offerts à l'achat du livre. Par respect du droit d'auteurs, ces ressources sont incessibles, interdites de reproduction et réservées à un usage strictement personnel. Elles sont soumises aux conditions d'utilisation en vigueur (CGU) accessibles sur notre site et peuvent, pour des raisons commerciales, légales, d'évolution technique ou de contenu, être supprimées ou interrompues à tout moment, sans garantie de maintien ou de compensation.

Dans le cas où les QR codes et liens hypertextes permettent d'accéder à des sites Internet tiers, la responsabilité de Vuibert n'est pas engagée, notamment quant à leur éventuel dysfonctionnement ou à leur indisponibilité d'accès.

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Le « photocopillage », c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le « photocopillage » menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite. Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur. S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie : 20, rue des Grands-Augustins, F-75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70

© Vuibert – août 2026 – 5, allée de la 2^e DB – 75015 Paris

Site Internet : <http://www.vuibert.fr>

SOMMAIRE

PARTIE 1

AVANT DE COMMENCER



Travail
réalisé

● Votre sélection, votre métier	13	☐
Introduction	13	☐
1. Tout savoir sur la sélection	14	☐
2. Le parcours passerelle	18	☐
3. Tout savoir sur les études	21	☐
4. Tout savoir sur le métier	33	☐
● Auto-évaluation	45	☐

PARTIE 2

RÉUSSIR L'ÉPREUVE DE RÉDACTION ET/OU RÉPONSES À DES QUESTIONS DANS LE DOMAINE SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL



● Présentation de l'épreuve	49	☐
● Maîtriser l'orthographe	50	☐
● Auto-évaluation – Orthographe	60	☐
● Maîtriser les compétences pour la rédaction	64	☐
● Fiches pour réviser la culture sanitaire et médico-sociale	77	☐
1. Fiche 1 : les aidants familiaux	77	☐
Entraînement	80	☐
2. Fiche 2 : la famille	80	☐
Entraînement	82	☐
3. Fiche 3 : la place des femmes dans la société	82	☐
Entraînement	86	☐
4. Fiche 4 : le handicap	86	☐
Entraînement	90	☐
5. Fiche 5 : les différentes formes de maltraitance	90	☐
Entraînement	94	☐
6. Fiche 6 : le vieillissement de la population	95	☐
Entraînement	97	☐

7. Fiche 7 : les maladies à incidence sociale.	98	☐
Entraînement.	102	☐
8. Fiche 8 : le secret médical.	103	☐
Entraînement.	106	☐
9. Fiche 9 : les lois de bioéthique en France.	107	☐
Entraînement.	109	☐
10. Fiche 10 : la protection de l'environnement.	110	☐
Entraînement.	113	☐
11. Fiche 11 : La place de l'IA en médecine.	114	☐
Entraînement.	116	☐
● Suivre l'actualité sanitaire et médico-sociale 2025-2026.	117	☐
● S'entraîner avec des QCM.	121	☐
● Sujets d'annales et blancs corrigés.	123	☐
Sujet n° 1 : Région Bourgogne, 2025.	123	☐
Sujet n° 2 : Région Normandie, 2025.	125	☐
Sujet n° 3.	126	☐
Sujet n° 4.	128	☐
Sujet n° 5.	129	☐
Sujet n° 6.	131	☐
Sujet n° 7.	134	☐
Sujet n° 8.	136	☐
Sujet n° 9.	137	☐
Sujet n° 10.	139	☐
Sujet n° 11.	141	☐
Sujet n° 12.	142	☐
Sujet n° 13.	143	☐
Sujet n° 14.	145	☐

PARTIE 3

RÉUSSIR L'ÉPREUVE DE CALCULS SIMPLES



● Présentation de l'épreuve.	149	☐
● Fiches pour réviser les calculs simples.	151	☐
1. Fiche 1 : la numération.	151	☐
Entraînement.	153	☐
2. Fiche 2 : l'addition.	154	☐
Entraînement.	156	☐
3. Fiche 3 : la soustraction.	157	☐
Entraînement.	160	☐
4. Fiche 4 : la multiplication.	160	☐
Entraînement.	163	☐

5. Fiche 5 : la division	164	☐
Entraînement	168	☐
6. Fiche 6 : les unités de mesure	170	☐
Entraînement	175	☐
7. Fiche 7 : les unités de temps	177	☐
Entraînement	181	☐
8. Fiche 8 : proportionnalité et produit en croix	181	☐
Entraînement	184	☐
9. Fiche 9 : les fractions	185	☐
Entraînement	187	☐
10. Fiche 10 : les pourcentages	188	☐
Entraînement	192	☐
● S'entraîner avec des QCM	193	☐
● S'entraîner avec des sujets blancs corrigés	195	☐
Sujet n° 1	195	☐
Sujet n° 2	198	☐
Sujet n° 3	200	☐
Sujet n° 4	202	☐
Sujet n° 5	205	☐
● Annales corrigées	208	☐
Sujet n° 1 : Épreuve de sélection IFSI, Douai, 2024	208	☐
Sujet n° 2 : Regroupement des IFSI de l'académie de Marseille (PACA), Marseille, 2024	210	☐

PARTIE 4

RÉUSSIR L'ÉPREUVE ORALE : L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE



● Présentation de l'épreuve	217	☐
● Réfléchir à son projet en amont	220	☐
● Savoir rédiger un curriculum vitae et une lettre de motivation	224	☐
● Conseils pour réussir l'oral	235	☐
● S'entraîner pour l'oral	240	☐

POUR ALLER PLUS LOIN

EN 1 CLIC 

RESSOURCES NUMÉRIQUES

● Fil d'actu mois par mois	6
● Boîte à outils (sigles, référentiel de formation, programme détaillé des cinq séquences)	14
● 60 flashcards interactives	150
● 8 tutoriels de calcul	207
● Sujets d'annales, blancs et d'entraînement (culture générale sanitaire et médico-sociale - page 1 / calculs simples - page 16)	213
● Outil – Développer l'estime de soi	235
● Outil – Maîtriser le langage non verbal	235
● Outil – Carnet d'accompagnement pour l'épreuve orale	248

PARTIE 1



Avant de commencer

● Tout savoir sur la sélection	14
● Le parcours passerelle	18
● Tout savoir sur les études	21
● Tout savoir sur le métier	33
● Auto-évaluation	45



INTRODUCTION



L'ancien référentiel datait de 2009, il ne correspondait plus aux réalités actuelles de la profession.

L'émergence de nouvelles compétences et responsabilités des pratiques soignantes a conduit à cette nouvelle réforme.

Le contexte sanitaire est complexe, avec des prises en charge de patients ayant des pathologies de plus en plus lourdes, des séjours hospitaliers raccourcis (développement de la médecine ambulatoire) et nous sommes confrontés à une population vieillissante.

ATTENTION

La mise en œuvre de ce nouveau référentiel de formation va avoir lieu pour la rentrée de septembre 2026. Vous pouvez en prendre connaissance dans notre boîte à outils, voir page suivante.

1 Les grands axes de la formation

- **L'adaptation aux nouveaux rôles infirmiers** : intégration de la consultation infirmière, du droit de prescription structurée pour refléter une reconnaissance accrue des compétences professionnelles ;
- **Le renforcement numérique** : compétences obligatoires depuis 2004 dont l'enseignement sera accentué dans ce cursus ;
- **La modernisation pédagogique** : par le développement de nouveaux supports : vidéo, formations par la simulation, plateformes digitales, *escape games*, ECOS (examen clinique objectif et structuré) qui vont enrichir l'apprentissage. Ces techniques vont mieux répondre aux attentes des nouvelles générations. Certains IFSI (Instituts de formation en soins infirmiers) ont déjà développé ces méthodes pédagogiques depuis quelques années ;
- **L'harmonisation européenne** : pour faciliter la mobilité des nouveaux diplômés français ;
- **Préparation des nouveaux professionnels aux réalités du terrain et aux nouveaux besoins du système de santé.**

2 Changements importants

● Nous pouvons également noter des changements profonds concernant le volume de la formation, des heures de stage, de nouvelles compétences et une reconnaissance universitaire renforcée qui admet le caractère scientifique de la profession.

Cette modernisation était attendue depuis plusieurs années. Elle est une étape importante de la reconnaissance et de l'autonomie des infirmiers.

- D'autres modifications vous seront expliquées dans la suite de cet ouvrage.
- Nous ferons également un focus sur la possibilité pour les aides-soignants d'accéder directement en 2^e année de formation.
- L'arrêté du 3 juillet 2024 stipule que les aides-soignants (AS) expérimentés et remplissant les conditions décrites ci-après peuvent accéder à la formation en soins infirmiers directement en 2^e année de formation, sous réserve d'avoir réussi les épreuves de sélection (écrit et oral).



1. TOUT SAVOIR SUR LA SÉLECTION

1 Quelles sont les modalités d'admission et pour quel public ?

● **Pour les bacheliers (qui ont obtenu un baccalauréat) et les élèves en réorientation**, la sélection se fait par le biais de la plateforme Parcoursup.

Dans le dossier à remplir sur Parcoursup, il vous faudra renseigner votre **parcours scolaire** dans la **fiche Avenir** : intitulé du baccalauréat et notes obtenues, justification des diplômes obtenus après le bac ; vos activités (parcours professionnel, bénévolat, investissement dans des associations...) et les compétences développées en lien avec votre futur projet de formation ; vos loisirs ; et un **projet de formation motivé** décrivant les raisons de votre choix.

● **Pour les AS/AP ou les personnes en reconversion professionnelle titulaires d'un bac**, vous pouvez également postuler sur Parcours sup. Ce qui signifie que vous disposez de deux chances de réussir cette épreuve d'admission ;

● **Pour les candidats en formation professionnelle continue (FPC)** ayant une expérience professionnelle dans le domaine de la santé (aides-soignants, auxiliaires de puériculture) ou dans un domaine en dehors de la santé, vous devez passer des épreuves de sélection.

- Pour les candidats aides-soignants qui veulent bénéficier d'un parcours spécifique appelé « Passerelle » (passage direct en 2^e année) seulement après avoir réussi l'épreuve de sélection.

TÉMOIGNAGE



Quels ont été pour vous les facteurs déclenchants pour ce projet de formation ?

Une étudiante en 2^e année d'IFSI

Depuis l'âge de 18 ans, je participais à la vie associative de la Croix-Rouge. Mais avec la naissance de mes enfants, j'ai eu moins de temps à consacrer à cette activité : comment allier les deux ? Ce fut une démarche progressive, un véritable projet de famille et on a réfléchi aussi à l'aspect financier. C'est un projet dont la mise en place a pris un an.

2 Quand les épreuves de sélection ont-elles lieu ?

Depuis la mise en œuvre de l'arrêté du 3 juillet 2023 (parcours passerelle AS/IDE), les dates des épreuves de sélection ont été modifiées pour permettre aux IFSI organisant ce parcours intensif de pouvoir le programmer avant la rentrée (exemple : épreuves en décembre 2026 – parcours passerelle entre avril et juin 2027 pour une rentrée en septembre 2027 ; et pour une entrée en février 2028 – parcours passerelle entre octobre 2027 et décembre 2027).

Pour les rentrées de septembre ou de février, **elles ont lieu entre mi-décembre et fin janvier**. Pour chaque région, les dates seront les mêmes pour tous les IFSI de la région. Donc vous ne pouvez passer l'épreuve que dans un seul institut. Selon les régions, les dates peuvent varier, ce qui vous laisse la possibilité de vous présenter à plusieurs épreuves de sélection pour vous donner des chances supplémentaires.

Selon votre lieu d'habitation, vous pouvez être proches d'un Institut dépendant d'une autre région. Par exemple, une personne logeant dans le sud de l'Essonne peut postuler à l'IFSI d'Orléans (lieu qui peut être à proximité de votre domicile même si ce n'est pas la même région).

Il s'agit d'épreuves de sélection ; il n'en demeure pas moins qu'il vous faudra faire partie des meilleurs candidats pour prétendre à l'entrée en formation.

3 Comment choisir l'IFSI dans lequel postuler ?

Avant votre inscription à cette sélection, nous vous conseillons d'**identifier les instituts de formation à proximité de votre domicile** ou près desquels vous pourriez vous loger. Les études pour devenir infirmier demandent un rythme soutenu et les temps de trajet longs peuvent occasionner fatigue et démotivation, ce qui risque d'influencer négativement vos apprentissages. Il est possible de s'en sortir en habitant loin, mais cela se fera au prix d'une dépense d'énergie intense.

Pour choisir votre futur IFSI, vous pouvez participer à des **journées portes ouvertes**. Elles sont organisées le plus souvent en début d'année civile car elles permettent également d'informer les candidats bacheliers qui seront admis par la voie Parcoursup.

Certains IFSI diffusent sur leurs sites Internet des éléments qui vous permettent d'effectuer vos choix tels que : projets pédagogiques, informations sur les méthodes pédagogiques utilisées au cours de la formation, offres de stages par le biais d'Erasmus, etc.

ATTENTION

Lors du choix des IFSI pour lesquels vous allez postuler, il est important d'identifier les universités auxquelles ils sont rattachés, car des cours auront lieu sur le site de l'université.

4 Comment s'inscrire à la sélection ?

● Pour les candidats AS/AP ou les personnes en reconversion professionnelle :

Les inscriptions s'effectuent entre octobre et début décembre. Les IFSI vous informent par le biais de leurs sites Internet, et bien souvent le **dossier d'inscription** est téléchargeable.

Pour vous inscrire, vous devrez constituer un dossier composé de :

- la copie de votre pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour en cours de validité) ;
- les photocopies de vos diplômes ;
- la (ou les) attestation(s) employeur(s) et vos attestations de formation continue ;
- un *curriculum vitae* ;
- une lettre de motivation.

● Pour les candidats souhaitant bénéficier du parcours « passerelle », sous réserve de réussir l'épreuve de sélection :

– Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans à temps plein en tant qu'AS (soit 4 200 heures) ou si emploi à temps partiel trois ans sur cinq années d'exercice professionnel ;

– Présenter une Attestation de formation de gestes et soins d'urgence (AFGSU) en cours de validité. Si la vôtre n'est plus valide, il vous faudra l'actualiser avant votre admission en 2^e année de formation. Cette formation peut être prise en charge par votre employeur ;

– Être volontaire et être sélectionné par votre employeur

– Exprimer par écrit votre engagement pour deux ans à vouloir participer au parcours spécifique et avoir réfléchi aux conséquences d'une reprise d'études dans votre vie personnelle et professionnelle ;

– Soutien et validation de votre demande par votre employeur. Il devra pour cela valider vos connaissances et compétences acquises en tant qu'AS en renseignant un livret de positionnement phase 1. Par la suite l'IFSI dans lequel vous allez postuler en prendra connaissance pour valider votre entrée directement en 2^e année. Il est entendu que les candidats sélectionnés seront considérés comme ayant un haut potentiel pour réussir ce parcours.

■ **Pour tous les candidats :**

- Le paiement des frais d'inscription (entre 110 € et 150 € selon les instituts) ;
- Lors de cette inscription, vous devez identifier un deuxième vœu (c'est-à-dire un IFSI dans lequel vous postulez si vous n'êtes pas sur la liste principale de votre premier choix). L'admission à l'IFSI de votre second choix ne se fera que si leur liste principale n'est pas complète ;
- Certains IFSI demandent la certitude de la prise en charge des frais de formation (environ 8 000 € par année de formation) soit par votre employeur, un OPCO (opérateurs de compétences), France Travail ou financement personnel.

À la suite de votre inscription, vous recevrez une convocation pour le jour J.

ATTENTION

Les inscriptions se font en lien avec le partenariat universitaire (chaque IFSI est rattaché à une université) et les dates des épreuves de sélection sont fixées par l'ARS (agence régionale de santé) de chaque région. Lors de votre inscription, vérifiez bien les dates proposées pour que celles-ci correspondent à votre choix d'établissement et n'oubliez pas qu'il y a des dates limites. Si votre dossier n'est pas complet ou parvient après cette date limite, il ne sera pas pris en compte. C'est une première modalité de sélection.

5 Quelle est la nature des épreuves ?

Il existe deux épreuves obligatoires :

1. Une épreuve écrite composée de deux sous-épreuves (notée sur 20 points)

■ **Une sous-épreuve de rédaction et/ou réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social et/ou médicosocial – d'une durée de 30 min et notée sur 10 points.**

Vous devrez répondre à des questions dans le domaine sanitaire et social et/ou médico-social. Cela permet au jury d'évaluer vos qualités rédactionnelles, votre aptitude à l'analyse et à l'argumentation, ainsi que votre compréhension de votre futur environnement professionnel.

■ **Une sous-épreuve de calculs simples – d'une durée de 30 min et notée sur 10 points.**

Elle permet au jury d'évaluer votre niveau en mathématiques.

2. Une épreuve d'entretien portant sur votre expérience professionnelle – d'une durée de 20 min et notée sur 20 points.

En vous appuyant sur le dossier précédemment cité (copie de votre pièce d'identité, photocopies de vos diplômes, attestation(s) employeur(s) et attestations de formation continue, CV et lettre de motivation), vous exprimerez votre motivation et valoriserez vos expériences antérieures.

Pour réussir la sélection, il vous faut obtenir une note au moins égale à 20/40, obtenue par cumul des notes de l'épreuve écrite et de l'entretien.

Une note inférieure à 8/20 à l'une des épreuves (écrite ou entretien) est éliminatoire.

ATTENTION

Dès votre inscription, pour les personnes en reconversion professionnelle, vous devez vérifier votre statut vaccinal et commencer les mises à jour nécessaires. Vous devez être immunisé contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la tuberculose et l'hépatite B. Si vous n'êtes pas à jour au moment de la rentrée et que vous devez commencer les différentes vaccinations, la faisabilité de votre premier stage sera compromise. Et la durée de votre formation sera plus longue.

Les professionnels de santé sont de façon générale à jour dans leurs vaccinations, mais n'oubliez pas de vérifier.

Pour les candidats « passerelle », l'attestation AFGSU en cours de validité (pour être à jour, il suffit d'avoir fait un recyclage datant de moins de 4 ans).

2. LE PARCOURS PASSERELLE

Cette formation accélérée s'adresse aux personnes AS expérimentées qui ont réussi les épreuves de sélection et ont rempli les conditions décrites précédemment.

Ce parcours accéléré est censé « remplacer » la première année de formation.

D'une durée **de 175 heures**, soit 12 semaines, divisée en 5 séquences, dont **5 semaines de stage**.

1 Les objectifs de cette formation

- Mise en place d'une formation spécifique, pour vous permettre de bénéficier d'une dispense totale de la 1^{re} année de formation en soins infirmiers ;
- Consolider vos connaissances et compétences liées aux sciences infirmières que vous avez acquises tout ou long de votre exercice professionnel et vos expériences personnelles pour intégrer la 2^e année.

ATTENTION

Expérimenté ne signifie pas seulement avoir 3 ans d'expérience professionnelle, mais surtout des expériences variées et dans différents services de soins (médecine, chirurgie, gériatrie...).

- Maîtriser les savoirs incontournables de la 1^{re} année de formation ;
- Acquérir les méthodes de travail spécifiques pour vous adapter au rythme de ce cursus niveau licence ;
- Aborder le parcours de façon sereine accompagné par votre tuteur, le formateur de l'IFSI et votre employeur.

Durée : 3 mois à temps plein, soit 420 h.

Formation en continu – apprentissage en présentiel et quelques cours en distanciel.

Prévoir un temps de travail important.

- **Séquence 1** : Accompagnement pédagogique individualisé – projet personnel et professionnel (35 h) ;
- **Séquence 2** : Domaine de sciences et techniques infirmières, fondements et interventions en lien avec les compétences 1, 2, 3 et 4 du référentiel infirmier (105 h) ;
- **Séquence 3** : Domaines des sciences humaines, sociales et droit en lien avec les compétences 5, 6 et 7 du référentiel (35 h) ;
- **Séquence 4** : domaines des sciences biologiques et médicales en lien avec la compétence 4 du référentiel ;
- **Séquence 5** : stage de cinq semaines soit 175 h.

Ce programme correspond aux UE des enseignements de 1^{re} année (sauf celles des compétences 3 et 6 acquises du fait de votre diplomation) et vous permettront d'acquérir le nombre d'ECTS requis pour valider votre 1^{re} année et ainsi intégrer un IFSI directement en 2^e année de formation.

2 Le programme de formation



Vous pouvez trouver le programme détaillé de ce parcours (texte de février 2026) sur le site Vuibert. Je vous engage à le lire pour découvrir les connaissances que vous devrez acquérir pendant cette formation.

3 L'accompagnement pédagogique

Vous bénéficierez d'un accompagnement par un formateur IFSI et par un(e) IDE tuteur(trice) exerçant au sein de votre établissement d'origine.

Le tuteur aura un contact privilégié avec l'institut et vous suivra pendant le parcours spécifique, ainsi que pendant les 2^e et 3^e années de formation.

4 Validation de la formation

En plus des évaluations sur table ou en stage, vous serez évalués sur votre présence et votre participation en cours.

Selon les IFSI, les modalités d'évaluation peuvent être différentes pour les UE cœur de métier (travaux de groupe, travail personnel...).

- Validation des compétences 3 et 6 du fait du diplôme d'état d'aide-soignant ;
- Validation des compétences 1, 2, 4, 5 et 7 à hauteur des attendus de fin de 1^{re} année (fin de semestre 2) ;

- Livret de positionnement phase 2 renseigné par l'AS, le formateur référent, le tuteur IDE visé par le directeur de l'institut ;

- Stage validé pour les compétences 1, 2 et 4.

À la fin de ce parcours, une attestation de validation de la formation vous sera délivrée, suite au passage de votre dossier devant la commission d'admission.

- **Quand ?**

- **Pour les rentrées de février** : formation commençant en septembre de l'année N-1, pour une rentrée en 2^e année de formation en février de l'année N.

- **Pour les rentrées en septembre** : formation commençant en mars de l'année N-1, pour une rentrée en 2^e année de formation en septembre de l'année N.

- **Où ?**

Tous les instituts ne proposant pas ce parcours, vous pouvez rechercher sur les sites internes des ARS des différentes régions les IFSI qui proposent ce cursus.

Plusieurs possibilités existent :

- Soit l'IFSI où la sélection par la voie de la formation professionnelle continue (FPC) a été validée (IFSI d'origine) propose le parcours spécifique => pas de modification d'IFSI ;

- Soit ce n'est pas le cas, alors il est possible de suivre le parcours spécifique dans un des IFSI de référence de sa région, voire dans une autre région et de revenir ensuite dans l'IFSI d'origine.

5 Statut et prise en charge

Les AS sélectionnés restent salariés pendant la durée du parcours et deviennent stagiaires de formation continue.

Cette fonction est prise en charge par l'employeur ou les OPCO sur 27 mois (3 mois du parcours passerelle et les 24 mois de formation).

TÉMOIGNAGE



En consultant le lien ci-dessous vous pouvez lire les témoignages de deux AS ayant fait le parcours passerelle.

Aides-soignants : un parcours spécifique pour l'accès aux études d'infirmier | Agence régionale de santé Ile-de-France (<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/aides-soignants-un-parcours-specifique-pour-lacces-aux-etudes-dinfirmier>)

3. TOUT SAVOIR SUR LES ÉTUDES

L'organisation du cursus de formation en soins infirmiers est régie **par la loi du 20 février 2026. Sa mise en œuvre se fera pour la rentrée en septembre 2026.**

La formation au diplôme d'État d'infirmier (DEI) entre dans le cadre du système licence-master-doctorat (LMD).

Le diplôme d'État d'infirmier atteste d'un niveau licence. Il est enregistré au niveau 6 du cadre national des certifications professionnelles (RNCP).

À la fin de vos études vous obtiendrez un diplôme d'État et une licence sciences pour la santé. Ce qui vous permettra de poursuivre vos études vers un master.

La formation en soins infirmiers est universitaire, ce qui signifie que chaque IFSI est rattaché à une université.



Les étudiants actuellement en formation continueront leurs études avec le référentiel de 2009.

La promotion 2026/2029, quant à elle, sera certifiée selon ce nouveau référentiel de formation.

1 Combien de temps dure la formation ?

Les études pour devenir infirmier durent **3 ans** et sont organisées en **6 semestres** de vingt semaines.

Soit 4 620 h pour les 3 années de formation. Avec le référentiel 2009, la durée de formation était de 4 200 h soit une augmentation de 420 h sur 3 ans.

Ces 4 620 heures sont réparties comme suit :

- 2 310 heures de formation clinique (stages) ;
- 1 890 heures de formation théorique et d'encadrement pédagogique (en stage ou suivi pédagogique personnalisé à l'IFSI) ;
- 420 heures de travail d'appropriation des connaissances en autonomie.
- Travail personnel complémentaire estimé de 780 heures, plus ou moins important selon la progression de vos apprentissages.

C'est une **formation en alternance** (cours/stages).

Les enseignements sont dispensés sur une base de 35 heures par semaine.

Pour chaque année de formation, vous bénéficiez de périodes de vacances : 15 jours de vacances en hiver, 15 jours au printemps et 7 semaines, en juillet et août, pour les vacances d'été.

Les étudiants pris en charge par leur employeur peuvent être amenés à travailler dans leur établissement d'origine, car en leur qualité de salarié ils n'ont droit qu'à cinq semaines de congés payés/an.

2 L'approche par compétences

Ce nouveau texte de loi introduit différentes notions :

- **Une valorisation de la prévention et de la promotion de la santé** avec l'identification d'un domaine dédié ;
- **Une transversalité de la santé mentale** au travers notamment de la formation visant à une meilleure connaissance de la santé mentale, des troubles psychiques et de leur repérage, et des conduites à tenir en cas de problème ou de crise, du développement des compétences psychosociales et des enseignements en sciences humaines et sociales ;
- **Une exigence du parcours de stage en psychiatrie** avec la prescription d'un stage d'une durée d'au moins cinq semaines de préférence auprès d'adultes, mais pouvant également être réalisé auprès d'enfants ou d'adolescents présentant des troubles psychiatriques ;
- **Un socle de connaissances et de compétences en lien avec la prise en soin de l'enfant et de l'adolescent** et la prescription d'un stage d'une durée d'au moins cinq semaines en santé de l'enfant ;
- **Une évaluation normative sur la consultation infirmière** avec prescription infirmière ;
- **Une personnalisation du parcours de formation** de l'étudiant au travers du cadre de consolidation, en lien avec les besoins de santé de la population, les ressources du territoire, son projet professionnel et son niveau d'acquisition des compétences ;
- **Une harmonisation des contenus transversaux et du niveau d'exigence de l'initiation à la recherche** au sein des formations paramédicales de niveau 6.

L'acquisition des compétences est pensée de manière progressive afin de permettre aux étudiants de développer une autonomie dans leur raisonnement et leur pratique professionnelle pour répondre aux critères relatifs aux savoirs, aux savoir-faire et aux niveaux de responsabilité et d'autonomie associés au niveau 6 de qualification du cadre national des certifications professionnelles. Cette approche repose sur :

- l'appropriation des concepts en sciences infirmières et du raisonnement clinique dès le début de la formation, avec un accent sur les bases théoriques, réglementaires et les principes éthiques ;
- l'approfondissement progressif des connaissances notamment par des mises en situation simulées, l'étude de cas cliniques contextualisés et le tutorat en stage ;
- l'acquisition des compétences, spécifiques, génériques et psycho-sociales, avec un accompagnement dans la dernière phase du cursus, incluant une immersion renforcée en milieu professionnel en lien avec le choix de la thématique de consolidation du parcours ;
- l'accompagnement pédagogique personnalisé tout au long du processus d'apprentissage.

A. Les compétences spécifiques

Les compétences spécifiques désignent une capacité ou un savoir-faire directement lié à un domaine de formation ou à une spécialité ou une discipline professionnelle. Elles sont acquises par les étudiants dans le cadre de leur formation et sont propres à leur future pratique professionnelle dans un domaine précis :

- **Les compétences génériques** : une compétence générique est « non spécifique » à un domaine particulier. Pour les formations paramédicales, il s'agit de compétences que les

étudiants doivent acquérir et qui sont communes à plusieurs filières. Ces compétences peuvent inclure des connaissances, des savoir-faire, des attitudes et des comportements essentiels pour exercer dans le domaine de la santé ; elles ne sont pas liées à un savoir spécifique à une discipline. L'identification de ces deux types de compétence permet ensuite la déclinaison d'objectifs et d'éléments de contenu spécifiques dans les fiches présentant les unités d'enseignement ;

- **Les compétences psychosociales** : elles constituent un ensemble cohérent et interrelié de capacités psychologiques (cognitives, émotionnelles et sociales), impliquant des connaissances, des processus intrapsychiques et des comportements spécifiques, qui permettent d'augmenter l'autonomisation et le pouvoir d'agir, de maintenir un état de bien-être psychique, de favoriser un fonctionnement individuel optimal et de développer des interactions constructives.

B. Les principes régissant l'acquisition des compétences et connaissances

- **La participation active des étudiants** : les activités pédagogiques, telles que les travaux dirigés, les exposés, les approches par problèmes, ainsi que les mises en situation professionnelle simulées ou réelles, sont conçues pour impliquer activement les étudiants dans leur apprentissage et favoriser leur engagement ;

- **L'analyse réflexive** : les étudiants sont encouragés à développer une démarche réflexive, les amenant à analyser leurs actions, leurs pensées, leurs ressentis et leurs apprentissages. Cette approche vise à les aider à progresser, à s'ajuster et à s'adapter de manière constructive à des situations professionnelles complexes afin de favoriser le développement de la compétence culturelle infirmière ;

- **La multidisciplinarité et l'interprofessionnalité** : l'objectif est de préparer les étudiants à travailler en collaboration avec des professionnels de santé issus de diverses disciplines, en les impliquant dans l'étude de situations concrètes ou de problèmes de santé, tout en favorisant la participation des personnes dans la formation théorique et pratique ;

- **L'évolution constante des savoirs** : les étudiants acquièrent des concepts clés notamment en lien avec la recherche et le champ disciplinaire pour faire évoluer leur pratique professionnelle tout au long de leur parcours académique et professionnel, en tenant compte de l'actualisation continue des connaissances ;

- **La personnalisation du parcours de formation** : l'objectif est d'accompagner les étudiants dans la construction de leur projet professionnel en leur offrant la possibilité d'approfondir et de consolider leurs compétences à travers notamment la déclinaison individualisée du cadre de consolidation ;

- **L'accompagnement à la réussite** : un suivi pédagogique personnalisé et collectif est mis en place pour soutenir chaque étudiant. Ce dispositif inclut l'accompagnement en stage et en institut, la médiation des contenus pédagogiques et des évaluations formatives permettant de guider l'acquisition des savoirs et des compétences ;

- **Le bien-être étudiant** : un environnement favorable au bien-être des étudiants est assuré, tant dans les structures de formation qu'en stage, afin de garantir leur épanouissement personnel et professionnel durant la formation.

C. La validation des compétences

Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

- Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence (ECTS) ;
- Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence lors des stages.

Les aides-soignants (AS) ou auxiliaires de puériculture (AP) qui souhaitent devenir infirmiers et ayant réussi l'examen de sélection sont dispensés des enseignements de la compétence 3 et du premier stage au cours du semestre 1. La plupart des instituts de formation conseillent pourtant de suivre les cours de la compétence 1 et ne dispensent pas l'étudiant du premier stage, qui permet de se positionner comme étudiant et non comme professionnel de santé ayant déjà un diplôme.

TÉMOIGNAGE



En première année de formation, les étudiants (AS/AP) ont l'expérience du soin et une approche du patient professionnelle et démystifiée. Ils agrémentent les cours pratiques d'anecdotes : cela concrétise davantage les apports.

Sophie P., formatrice

La plupart de ces étudiants comprennent qu'ils passent d'une posture de professionnel aguerri à une posture d'apprenant. Ce qu'ils savent ou croient savoir est bousculé à la fois par l'apport de nouvelles connaissances, la confrontation avec les autres apprenants, et la prise de conscience d'un niveau de responsabilité supérieur.

3 La structuration du référentiel



Bien que le référentiel, les libellés et l'organisation soient différents de celui de 2009, il n'en reste pas moins que la majeure partie des enseignements seront similaires et complétés par de nouvelles connaissances à acquérir telles que la consultation IDE, la prescription IDE, les prises en charge en psychiatrie et auprès d'enfants pour ne citer que ces quelques exemples.

Le vocabulaire vous semble spécifique, parfois difficile à retenir. Vous serez accompagnés par vos formateurs, vos tuteurs et les professionnels de santé pour son appropriation.

Si vous voulez consulter le texte de la loi de février 2026, vous pouvez le retrouver sur notre site via le QRcode page 14.

ENTRÉE EN IFSI AS-AP ET FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE IDE

UN LIVRE COMPLET

Mettez toutes les chances de votre côté

Tout sur la sélection, les études et le métier

- En **20 questions-réponses** pour être informé de ce qui vous attend et tout savoir sur le **nouveau référentiel de formation**.

Acquérir la méthode

- Test d'**auto-évaluation** pour personnaliser vos révisions

Valoriser votre dossier de candidature

- Conseils et outils pour élaborer votre **CV** et votre **lettre de motivation**
- **5 exemples** de dossiers commentés

Retenir tout le cours

21 fiches pour maîtriser tout le programme

Se mettre dans les conditions du jour J

- Plus de **180 QCM** et **exercices d'entraînement**
- **33 sujets corrigés** dont 10 en ligne

Être prêt pour l'oral

- Suivre les **conseils du formateur** pour comprendre les **attentes du jury**
- **40 questions possibles** pour le jour J

Toutes les épreuves de votre sélection

Écrit

- Sous-épreuve de rédaction et/ou réponses à des questions dans le domaine sanitaire et médico-social
- Sous-épreuve de calculs simples

Oral

- Entretien portant sur votre expérience professionnelle

OFFERT EN LIGNE

- ▶ 8 vidéos sur les calculs simples
- ▶ 60 flashcards interactives
- ▶ Un carnet de coaching pour l'oral

Des auteurs spécialistes de la sélection

Enseignants et formateurs au plus près de la réalité des épreuves

La collection
la plus
complète



Le Tout-en-un
pour une
préparation
complète



Les
Épreuves
pour cibler
ses révisions



Les
Entraînements
pour se mettre
en condition

ISSN : 2109-7658
ISBN : 978-2-311-22256-2



16,90 €

Vuibert
N°1 DES CONCOURS